
COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Territoire Zéro chômeur : la commune du Teil accepte les conditions du Département

2 décembre 2021

Depuis 2016, la commune du Teil s'est inscrite dans une candidature dans le cadre de l'expérimentation du dispositif « Territoire Zéro chômeur de longue durée » (TZCLD). Pour que cette candidature soit retenue par l'Etat, une délibération du Conseil départemental est nécessaire. Celle-ci doit préciser qu'il s'engage à contribuer financièrement à hauteur de 15% de 102% du SMIC pour chaque ETP, et pour toute la durée de l'expérimentation (5 ans).

Au Teil, 660 personnes sont aujourd'hui au chômage, dont la moitié sont des bénéficiaires du RSA. En 2022, le projet prévoit le recrutement de 60 personnes, ce qui représente un coût de près de 120 000 euros pour la collectivité départementale. En d'autres termes, **c'est un budget de 600 000 euros que le Département devrait consentir sur la durée de l'expérimentation, sans aucune garantie que ce projet fonctionne et que le dispositif génère une économie pour le Département.**

Au regard de la situation financière du département de l'Ardèche, l'exécutif départemental avait pris la décision de ne pas s'engager dans la démarche TZCLD, considérant que le budget exigé n'était pas financièrement supportable et que le soutien du Département était conditionné à ce que l'opération n'entraîne pas un surcoût pour le département.

Après de nombreux échanges entre le Conseil départemental de l'Ardèche et la Ville du Teil, le maire du Teil Olivier PEVERELLI a accepté de modifier la délibération relative à la candidature au dispositif TZCLD qui fixe les objectifs en termes d'emplois. **Cette nouvelle délibération précise désormais que la commune s'engage, le cas échéant, « à prendre en charge d'éventuels coûts induits » et assure que le soutien du Conseil départemental ne générera aucun surcoût pour celui-ci.**

Une décision pragmatique et dans l'intérêt du territoire

A la vue de ces nouvelles conditions, **le Président du Département Olivier AMRANE a annoncé que le Conseil départemental, réuni en session ce vendredi 3 décembre, adopterait une délibération pour soutenir la candidature de la commune du Teil**, lui permettant ainsi d'être labellisée par l'Etat. Le Département sera néanmoins vigilant quant au suivi de ce dispositif, avec une évaluation faite tous les six mois. De plus, la présidence du comité local pour l'emploi (CLE) sera assurée par un conseiller départemental issu des rangs de la majorité.

Enfin, le Département est défavorable à l'empilement des dispositifs et souhaite mener une politique d'insertion et de retour à l'emploi efficace. L'ambition est de rassembler l'ensemble des acteurs et de créer de véritables synergies au Teil, comme sur d'autres territoires.

Contact : Virginie Perrin 06 78 29 22 89 / Corine Fontanarava 06 82 83 25 22
com@ardeche.fr

« Si nous conservons des doutes sur l'efficacité de ce dispositif, nous constatons que **les conditions initiales de la candidature du Teil dans le cadre du dispositif Territoire zéro chômeur ont changé**. Je salue la prise en compte des exigences que j'avais fixées par Olivier PEVERELLI. Nous faisons preuve de pragmatisme et avons réussi à trouver une issue favorable pour le territoire du Teil et je serai vigilant quant à la mise en œuvre de ce dispositif qui doit permettre le retour à l'emploi des bénéficiaires du RSA. » Olivier AMRANE, Président du Conseil départemental de l'Ardèche.

« Je remercie le Président Olivier AMRANE de s'engager à nos côtés. Grâce au soutien du Département, nous allons pouvoir proposer des CDI à plus de 240 Teillois en 5 ans. C'est inédit dans l'histoire du Département. Je sais que les bénéficiaires du RSA seront heureux de sortir de l'assistanat et de pouvoir mettre leurs compétences au service du territoire. » Olivier PEVERELLI, Maire du Teil et Conseiller départemental

Contact : Virginie Perrin / Corine Fontanarava – com@ardeche.fr



ardeche.fr - 0 801 900 007 (appel gratuit)

Hôtel du Département - Quartier La Chaumette
BP 737 - 07007 Privas cedex - contact@ardeche.fr